



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Campagne de recrutement des conseillers en formation continue

Circulaire n° 2023-022 du 16/02/2023 relative à la campagne 2023 de recrutement des conseillers en formation continue pour l'académie de Créteil.

Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue.

Affaire suivie par : Pascal FOURESTIER

Tél : 01 57 02 67 35

Mél : dafco.personnel@ac-creteil.fr

Texte adressé à Monsieur le directeur de l'INSPE - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO, Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale du 1^{er} degré, Mesdames et Messieurs les chefs des services départementaux sous-couvert de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ; à Mesdames et Messieurs les chefs de division des services de l'académie ; à Mesdames et Monsieur les chefs des établissements supports de Greta

Références :

- Décret n° 90-426 du 22 mai 1990
- Note de service n° 90-129 du 14 juin 1990
- Dispositions générales applicables aux conseillers en formation continue :
- Décret n° 90-165 du 20 février 1990 et arrêté du 20 février 1990
- Décret n°90-412 du 19 mars 1993 et décret n° 93-432 du 24 mars 1993
- Décret n° 2013-852 du 24 septembre 2013
- Circulaire n° 2014-009 du 4 février 2014
- Décret n°2021-789 du 21 juin 2021
- Décret n° 2022-662 du 25 avril 2022
- Arrêté du 21 décembre 2022

Annexes :

- Annexe 1 : le profil de poste CFC et situation administrative
 - Annexe 2 : la procédure de recrutement et son calendrier
 - Annexe 3 : le dossier de candidature
-

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

L'académie de Créteil engage la procédure de recrutement de conseillers en formation continue sur les postes susceptibles d'être vacants au cours de l'année scolaire 2023-2024. Leur nombre et leur localisation ne peuvent être déterminés à l'avance.

J'attire votre attention sur le fait que cet appel à candidature s'adresse à tous les personnels fortement motivés par les activités de formation continue. Ils auront à concevoir et mettre en œuvre des projets innovants pour lesquels ils devront faire preuve d'initiative, de créativité et de sens des responsabilités.

Les fonctions de conseiller en formation continue peuvent être exercées :

- Soit par des fonctionnaires de l'Education Nationale appartenant aux corps des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, d'inspection ou de direction ou aux autres corps relevant du Ministre chargé de l'Education et classés dans la catégorie A,
- Soit par des fonctionnaires d'autres administrations appartenant à un cadre d'emploi de catégorie A,
- Soit par tout autre candidat, titulaire d'un diplôme ou titre homologué de niveau BAC+3 minimum.

Vous voudrez bien remettre aux candidats qui en feront la demande, les documents joints, décrivant les missions et les fonctions des conseillers en formation continue.

Des informations et précisions sont disponibles sur le site de la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue : <https://www.forpro-creteil.org/recrutement/cfc/>

Les structures de la formation continue (Greta), les missions du conseiller en formation, le processus de recrutement et le dossier de candidature seront présentés aux 3 académies d'Ile-de-France lors de la

**Réunion d'information en visioconférence
le jeudi 16 mars de 14h à 16h.**

Les candidats doivent s'y inscrire, au plus tard 48 h avant, via le lien :

<https://events.teams.microsoft.com/event/5b6026b1-8a4a-4b46-a956-9d8032cb5db2@e52c8d3c-bedd-4f42-8fcc-b63468f67295>

Un enregistrement de cette réunion sera mis à disposition sur les sites académiques.

D'autres réunions d'information auront lieu dans les départements des académies de Créteil, Paris et Versailles courant mars. **Les candidats sont vivement invités à participer à une réunion d'information, afin de prendre connaissance des conditions d'exercice et des attendus.**

Les dates, lieux et modalités d'inscription sont indiqués sur les sites académiques :

- Académie de Créteil : <https://www.forpro-creteil.org/recrutement/cfc/>
- Académie de Paris : https://dafpic.scola.ac-paris.fr/OF/Metiers_Formation.php
- Académie de Versailles : <https://www.gip-competences.fr/1-nous-rejoindre/conseiller-ere-en-formation-continue>

Le dossier de candidature est en annexe et téléchargeable sur les sites académiques.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 02 avril 2023 (délai de rigueur). Le dossier doit être envoyé à l'adresse mail suivante : recrutement-cfc@region-academique-idf.fr

Au sein des académies de Créteil, Paris et Versailles, le processus de recrutement est harmonisé. Le dossier de candidature est commun aux 3 académies et les étapes de recrutement sont mutualisées. Les candidats souhaitant postuler dans plusieurs académies d'Ile-de-France doivent le mentionner explicitement dans leur dossier à la rubrique prévue à cet effet.

Une commission constituée des membres des 3 académies se réunit afin de sélectionner les candidats pour l'épreuve orale. Les candidats retenus sur dossier sont convoqués pour un entretien de sélection qui se déroulera à Paris les 15, 16 ou 17 mai 2023. Les candidats non retenus seront informés par mail.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être pris en compte. Le dossier de candidature devra être transmis par la voie hiérarchique pour tous les agents titulaires ou contractuels des trois fonctions publiques. *Pour toute demande d'information complémentaire, les candidats peuvent adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dafco.personnel@ac-creteil.fr

Aussi, je vous prie d'assurer la plus large diffusion de cette campagne de recrutement auprès des personnels concernés des établissements et des services.

**Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général
Signé
Mehdi CHERFI**